



Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut

27 août 2021

A l'attention des doyens et curés du diocèse de Tournai

A l'attention des acteurs pastoraux du diocèse de Tournai

Chers confrères, chers amis,

Une fois n'est pas coutume, je reviens vers vous avec des nouvelles encourageantes !

L'Arrêté Ministériel confirmant les mesures annoncées lors du comité de concertation du 20 août 2021 vient de paraître. Les mesures prennent effet à partir du **1^{er} septembre**.

Pour les célébrations

- Toutes les mesures et protocoles sont abrogés à la seule exception du port du masque pour toute personne à partir de 12 ans accomplis.
- Le port du masque est obligatoire pendant tout le temps où on est présent dans l'église, même quand on est assis (à la différence d'autres lieux comme les écoles ou l'horeca). L'Arrêté précise que le masque couvre le nez et la bouche ... rappel qui n'est probablement pas inutile !
- Le port du masque est aussi obligatoire pour ceux qui viennent dans un lieu de culte en-dehors d'une célébration.
- Cela signifie très concrètement que les autres mesures sont supprimées : distanciation sociale, nombre maximal de participants, sens de circulation, organisation des chaises, gel hydro-alcoolique...
- Il y a donc désormais plus de latitude pour l'organisation des célébrations de la foi comme les premières communions et confirmations, ainsi que pour des baptêmes communautaires.
- Il n'empêche qu'il convient de rester prudent, le virus continue à circuler ! Et certaines mesures peu contraignantes (utilisation de pales, désinfection des mains pour le célébrant,...) peuvent toujours être appliquées à titre de précaution. Je resterais aussi très prudent quant à la communion au calice.

Pour la catéchèse et les activités pastorales

Il y a peu d'indications claires... Mais on peut noter :

- pas de distanciation ni de port du masque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans ;
- pas de distanciation pour les personnes qui appartiennent à un même groupe et pas de masque dans les réunions privées. Il reste à apprécier ce que signifient ces concepts !

La prudence suggère de continuer provisoirement à porter le masque dès que l'on est nombreux dans un local, ou quand le local s'avère difficile à aérer. De même, on le retirera plus facilement quand on est assis que quand on doit se déplacer (à l'instar de ce qui est préconisé pour l'enseignement).

Il faut en tout cas garder une attention particulière à la qualité de l'air et à l'aération des locaux de réunion, surtout si un nombre significatif de personnes sont présentes.

* * *

Espérons que les progrès de la vaccination permettront d'aller de l'avant, et que des variants du virus ne viendront pas contrarier cette liberté retrouvée !

Cela fait en tout cas du bien de pouvoir retrouver une vie sociale et ecclésiale faite de rencontres et de projets.

Je vous assure de ma prière bien fraternelle et vous souhaite une belle rentrée pastorale.

Olivier Fröhlich
Vicaire général